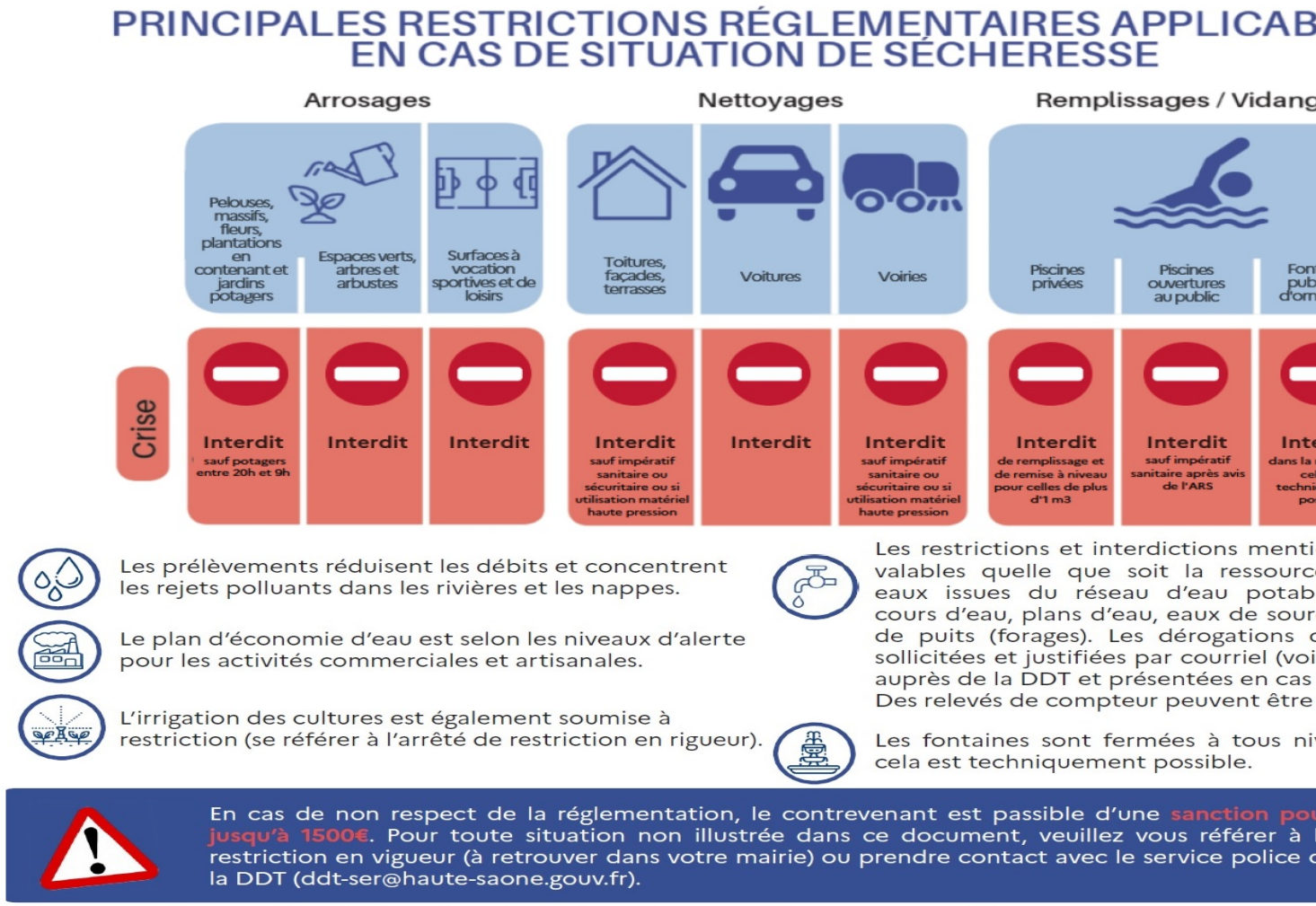
La Préfecture de Haute-Saône vient de prendre un arrêté sécheresse niveau 3. Les usages de l'eau deviennent très limités, vous trouverez les principales interdiction ci-dessous, et tous les détails dans l' ARRETE et le COMMUNIQUE de presse. Merci de votre vigilance.


PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICAB
EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE
Arrosages
Nettoyages
Remplissages / Vidang
Pelouses, massifs, fleurs, plantations en contenant et jardins potagers
Espaces verts, arbres et arbustes
Surfaces à vocation sportives et de loisirs
Toitures, façades, terrasses
Voitures
Voiries
Piscines privées
Piscines ouvertures au public
Crise
Interdit
sauf potagers entre 20h et 9h
Interdit
Interdit
Interdit
sauf impératif sanitaire ou sécuritaire ou si utilisation matériel haute pression
Interdit
Interdit
sauf impératif sanitaire ou sécuritaire ou si utilisation matériel haute pression
Interdit
de remplissage et de remise à niveau pour celles de plus d'1 m3
Interdit
sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS
Les prélèvements réduisent les débits et concentrent les rejets polluants dans les rivières et les nappes.
Le plan d'économie d'eau est selon les niveaux d'alerte pour les activités commerciales et artisanales.
L'irrigation des cultures est également soumise à restriction (se référer à l'arrêté de restriction en rigueur).
Les restrictions et interdictions menti
valables quelle que soit la ressourc
eaux issues du réseau d'eau potab
cours d'eau, plans d'eau, eaux de sour
de puits (forages). Les dérogations
sollicitées et justifiées par courriel (voi
auprès de la DDT et présentées en cas
Des relevés de compteur peuvent être
Les fontaines sont fermées à tous ni
cela est techniquement possible.
En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une sanction po
jusqu'à 1500€. Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez vous référer à
restriction en vigueur (à retrouver dans votre mairie) ou prendre contact avec le service police
la DDT (ddt-ser@haute-saone.gouv.fr).